

## Procès verbal

Le mardi 28 janvier 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Christian FAUTH.

Secrétaire de la séance : Rudi HELMSTETTER

**Présents** : Didier BECK, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

**Représentés** : Pascal ANSTETT représenté par Sophie KLEIN, Valérie DORMEYER représentée par Pascal MEUNIER, Sabine HOFFMANN représentée par Christian FAUTH, Mario QUINTO représenté par Berni ZIMMERMANN

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

Approbation du PV du 2 décembre 2024 et du 3 janvier 2025

- 1) Décompte des charges des logements situés 2 et 4 rue Principale
- 2) signature d'une convention avec l'Association Foncière de Weinbourg pour le versement de l'indemnité de secrétaire
- 3) Divers

### Délibérations du conseil :

Décompte des charges des logements communaux du 01/07/2023 au 31/12/2024 (N° DE\_002\_2025)

VU le relevé des compteurs,

VU les factures d'EAU, d'ASSAINISSEMENT, de CHAUFFAGE,

Le conseil municipal,  
approuve le montant des charges comme suit :

### pour le logement du rez-de-chaussée 2, rue Principale :

Décompte des charges du 01/10/2023 jusqu'au 31/12/2024

### Chauffage

Relevé totale des 3 logements au 01/10/2023 : **0 KW**

Relevé totale des 3 logements au 31/12/2024 : **43461 KW**

Relevé compteur au 01/10/2023 : 0 KW

Relevé compteur au 31/12/2024 : 11510 KW

**Consommation : 11510 KW**

Partie fonctionnement :  $2187.07 / 43461 * 11510 = 579.21 \text{ €}$

Partie combustible chauffage  $48.83 * 11.510 = 562.03 \text{ €}$

xx

### Eau

Relevé compteur au 01/07/2023 - **0 m<sup>3</sup>**

Relevé compteur au 31/12/2024 : **73 m<sup>3</sup>**

**Consommation : 73 m<sup>3</sup>**

Prix de revient eau :  $73 * 2.67 = 194.91 \text{ €}$

Prix de revient assainissement :  $73 * 1.617 = 118.04 \text{ €}$

xx

Total :  $579.21 + 562.03 + 194.91 + 118.04 = 1454.19 \text{ €}$

Avance sur charge :  $100 * 15 = 1500 \text{ €}$

**A rembourser  $1500 - 1454.19 = 45.81 \text{ €}$**

### pour le logement du 1<sup>er</sup> étage 2, rue Principale :

Décompte des charges du 01/07/2023 jusqu'au 31/12/2024

### Chauffage

Relevé totale des 3 logements au 01/07/2023 : **0 KW**

Relevé totale des 3 logements au 31/12/2024 : **43461 KW**

Relevé compteur au 01/07/2023 : 0 KW

Relevé compteur au 31/12/2024 : 12166 KW

**Consommation : 12166 KW**

Partie fonctionnement :  $2624.49 / 43461 * 12166 = 734.67 \text{ €}$

Partie combustible chauffage  $4883 * 12.166 = 594.06 \text{ €}$



Total :  $1194.76 + 966.10 + 312.39 + 189.18 = 2662.43$  €

Avance sur charge :  $220 * 18 = 3960$  €

Ristourne pour charge électricité = 50 €

**A rembourser  $3960 + 50 - 2662.43 = 1347.57$  €**

- charge le Maire d'établir les titres et les mandats correspondants pour les locataires de ces logements.

Délibération : adoptée

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE POUR LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE LA SECRETAIRE (N° DE\_003\_2025)

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE DE WEINBOURG POUR LE VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE LA SECRETAIRE**

VU le passage à la DSN pour les indemnités annuelles de secrétariat des Associations Foncières,

VU l'impossibilité pour l'AF de Weinbourg de souscrire à un logiciel de paie pour une indemnité annuelle,

VU avec le service PAIES de l'ATIP, cette mission n'a pas de surcoût pour la commune,

VU que la secrétaire de l'AF est la secrétaire de mairie, Anne REBMANN,

Le maire propose Conseil Municipal de prendre en charge cette indemnité annuelle et demander le reversement du montant de l'indemnité brut + les charges patronales à l'Association Foncière de Weinbourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire a signer la convention et de réaliser cette action pour le compte de l'Association Foncière de Weinbourg.

Délibération : adoptée

Approbation de la modification des statuts du SIVOS de la Porte des Vosges du Nord (N° DE\_004\_2025)

Vu la délibération du 02/12/2024 approuvant les modifications statuts du SIVOS DE LA PORTE



DES VOSGES DU NORD,

Vu la demande d'adhésion au SIVOS DE LA PORTE DES VOSGES DU NORD de la commune de Schoenbourg,

Vu la délibération du SIVOS le 09/12/2024 adoptant la modification des statuts suite à l'ajout de l'adhésion de la commune de Schoenbourg,

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la modification des statuts suite à l'adhésion de la commune de Schoenbourg.

Délibération : adoptée

## Divers

### a) Réunions

- Christian THIEBOLD fait le compte-rendu de la réunion du syndicat des eaux.
- Le maire fait le compte-rendu de la réunion publique relative à l'organisation du futur périscolaire géré par le CCHLPP.
- Les membres du bureau du SIVOS se réuniront avec l'organisateur du transport de la Région Grand Est, Samir Rahmouni, pour définir le nouveau tracé du ramassage scolaire.

### b) Divers

- La sous-commission départementale de la sécurité émet un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de la salle polyvalente en l'absence de la validation de documents du bureau de contrôle concernant la chaufferie.

Christian FAUTH  
Président de séance

Rudi HELMSTETTER  
Secrétaire de séance

